

Abonnement de société



PARTIR EN MISSION SANS SOUCIS

La formule 'Abonnement de société' est avantageuse pour les entreprises qui envoient régulièrement des membres du personnel à l'étranger pour des missions de courte durée. Elle prévoit une couverture temporaire pour chaque voyage déclaré avec décompte de prime sur base annuelle.

GARANTIES

Assistance aux personnes

A l'étranger

- ✓ Couverture pour un séjour à l'étranger de max. 3 mois
- ✓ Assistance en cas d'incident médical de l'assuré
 - Remboursement des frais médicaux (max. € 24.789,35/pers.)
 - Envoi d'un remplaçant
 - Frais de recherche et de sauvetage (max. € 4.957,87)
- ✓ Assistance et organisation du rapatriement
- ✓ Assistance en cas de décès
- ✓ Retour anticipé de l'assuré en cas de décès ou d'hospitalisation, dans le pays de résidence, du conjoint ou d'un proche

Assistance voyage

- ✓ Remboursement en cas d'immobilisation à cause d'une grève de l'aéroport/des trains

Assistance juridique

- ✓ Avance d'honoraires d'avocat à l'étranger (max. € 1.239,47)
- ✓ Avance de caution pénale à l'étranger (max. € 12.394,68)

OPTIONS

Assistance au véhicule

- ✓ En cas d'incident technique, dépannage et remorquage jusqu'au garage le plus proche
- ✓ Rapatriement du véhicule si une réparation endéans les 5 jours à l'étranger ou 24 heures en Belgique est impossible
- ✓ Assistance en cas de prolongation de séjour pendant les travaux de réparation
- ✓ Assistance en cas de vol du véhicule



Abonnement de société



TARIF

Le contrat 'Abonnement de Société' est un contrat qui prévoit une provision minimale en début d'année de minimum € 500 à déterminer en fonction de la fréquence des voyages prévus à la souscription du contrat.

Tarif en euros

Primes par jour	Zone 1	Zone 2
Par personne	€ 1,24	€ 2,73
Par véhicule	€ 1,74	-

Décompte

A la fin de chaque année nous établissons un décompte sur la base des déplacements effectués. Si la prime provisionnelle était insuffisante, une prime de régularisation sera émise pour la différence.

Validité

L'assistance aux personnes est valable dans le monde entier.

L'assistance au véhicule est valable dans la zone 1.

Zones de Validité

Zone 1: En Belgique et partout ailleurs en Europe à l'exception de l'Albanie, aux Canaries, au Maroc, en Tunisie et en Algérie.

Zone 2: Les autres pays du monde.